

## Communiqué DE PRESSE

Paris, le 13 octobre 2020

### La progression du marché des cars Macron stoppée par la crise sanitaire

*Les opérateurs des services librement organisés (SLO) d'autocars ont connu un premier et un deuxième trimestres 2020 très différenciés. Les premiers mois de l'année ont vu une poursuite du développement du secteur observé depuis 2015, tandis que le deuxième trimestre a été marqué par l'arrêt inédit et quasi-total des services autocars en conséquence des mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19. Si la fréquentation est quasiment stable au premier trimestre (entre 2 et 2,5 millions de passagers<sup>1</sup>), elle s'effondre au deuxième, à un niveau historiquement bas (moins de 50 000 passagers). Les reports des passagers en raison des mouvements sociaux subis par le transport ferroviaire en début d'année semblent avoir contrebalancé, sur le premier trimestre, l'arrêt d'activité entamé le 17 mars. Au deuxième trimestre, les opérateurs ont attendu que la demande se rétablisse et n'ont proposé que quelques liaisons habituellement parmi les plus fréquentées.*

#### UN 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE EN CONTINUITÉ, MALGRÉ L'ARRÊT LIÉ À LA CRISE SANITAIRE

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le nombre d'opérateurs et le nombre de dessertes sont stables par rapport à la même période en 2019. La quasi-totalité des opérateurs a dû interrompre les circulations commerciales le 17 mars, au début de la période de confinement. Le nombre de liaisons proposées est en légère baisse par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le nombre de départs quotidiens des autocars SLO du 1<sup>er</sup> janvier au 17 mars s'établit à **822 départs**, en augmentation sur un an. Entre 2 et 2,5 millions de passagers ont été transportés au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, un chiffre comparable à celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, malgré l'arrêt de l'activité le 17 mars. Le chiffre d'affaires du secteur s'établit entre 23 et 29 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre, à un niveau supérieur à ce qu'il était un an auparavant. Les conséquences des grèves de la SNCF au mois de janvier ont ainsi contrebalancé l'arrêt de l'activité fin mars.

<sup>1</sup> Depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019, la réduction à deux du nombre d'opérateurs nationaux a imposé, afin de respecter le secret des affaires, d'établir des fourchettes pour les données relatives à la fréquentation globale et pour toutes les données qui sont liées à la fréquentation (le nombre de passagers.km, le taux d'occupation et le chiffre d'affaires), cf. §4.3 de la note associée. Les données concernées sont présentées en italique dans la note et dans ce communiqué de presse.

## UNE REPRISE TARDIVE ET LIMITÉE À LA FIN DU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE

Seuls quatre opérateurs ont repris une activité à la toute fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. BlaBlaBus et FlixBus, qui ont repris leur activité respectivement le 24 juin et le 18 juin, ont concentré leur activité sur une partie limitée de leurs réseaux respectifs et **ont opéré moins de 30 % des liaisons** qu'ils avaient proposées l'année précédente. L'offre en concurrence est limitée, seulement **69 % des passagers** circulant sur des liaisons opérées par les deux opérateurs nationaux.

Sur les quelques jours exploités au 2<sup>ème</sup> trimestre, le nombre de départs quotidiens observé sur la période effective d'exploitation des opérateurs s'élève à 113, moins que le niveau observé lors de l'ouverture du marché en 2015, indiquant une reprise lente de l'offre de transport en autocar sur cette période. Entre 25 000 et 50 000 passagers seulement ont emprunté les SLO. Le secteur subit pleinement la période de confinement national, enregistrant un chiffre d'affaires **inférieur à 1 million d'euros** ; la recette par passager aux 100 km atteint **4,5 euros**, un niveau relativement élevé montrant que les opérateurs n'ont pas procédé à des offres promotionnelles lors de cette reprise.

Dans le cadre de l'observation des offres de marché réalisée par l'Autorité, il est constaté que le trafic a progressivement repris au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, sans toutefois retrouver son niveau du début d'année, et semble stagner ou décroître depuis fin août.

- [Lire le bilan de l'activité du transport libéralisé par autocar du 1<sup>er</sup> semestre 2020](#)
- [Consulter le jeu de données en Open Data](#)

### À propos de l'Autorité de régulation des transports

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 élargit les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer. Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier.

Compétente pour la régulation des redevances aéroportuaires depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, l'Arafer est devenue l'Autorité de régulation des transports à cette date. Enfin, la loi d'orientation des mobilités a étendu fin 2019 les compétences et missions de l'Autorité en matière d'ouverture des données de mobilité et de billetterie, ainsi que de régulation des activités de gestionnaire d'infrastructure et des activités de sûreté exercées par la RATP en Île-de-France.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de cinq<sup>2</sup> membres indépendants choisis pour leurs compétences économiques, juridiques ou techniques dans le domaine des services numériques ou du transport, ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.

---

<sup>2</sup> La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a acté une transformation de la gouvernance du collège de l'Autorité qui passera progressivement à cinq membres permanents (les trois membres vacataires actuels termineront leur mandat et ne seront pas remplacés).